

Mobilisation de l'instrument de flexibilité: Fonds européen pour le développement durable

2017/2134(BUD) - 24/10/2017 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 562 voix pour, 65 contre et 44 abstentions, sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité aux fins du financement du Fonds européen pour le développement durable.

Les députés ont approuvé la proposition de décision de la Commission de **faire appel à l'instrument de flexibilité à hauteur de 275 millions EUR** au-delà du plafond de la rubrique 4 (L'Europe dans le monde) du cadre financier pluriannuel (CFP) afin de financer le Fonds européen pour le développement durable ([FEDD](#)). Ce faisant, ils ont souligné à quel point il était nécessaire que le budget de l'Union soit **plus flexible**.

Le Parlement a réaffirmé sa position selon laquelle:

- les ressources financières destinées à l'action extérieure de l'Union **ne suffisent pas** à couvrir les besoins d'une politique extérieure proactive et durable;
- les paiements issus d'engagements préalablement mobilisés au moyen de l'instrument de flexibilité ne peuvent être comptabilisés qu'au-delà des plafonds du cadre financier pluriannuel (CFP).